

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 19 novembre 2020, s'est réuni dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Stéphanie CROUZEL, Adjoints ; M. Olivier BAPTISTE, Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH; M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mmes Maud DORÉ, Aurélie FRÉMONT, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, MM. Sylvain STRUB, Thierry TURBAN

Excusés : M. Marc SORATROI, Mme Peggy VINOT

Excusée avec pouvoir : Mme Cindy ROIMARMIER

Secrétaire de séance : Madame Adeline CAPONE

**Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité.**

**OBJET N°1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - amendement**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de modifier le règlement intérieur du conseil municipal adopté en séance ordinaire du 9 octobre 2020 pour tenir compte des propositions d'amendement de Madame Catherine ROCH, Conseillère Municipale,

ADOPTE le texte tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**OBJET N°2 : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de créer concomitamment à la même date un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

### **OBJET N°3 : COMPLEMENT DE REMUNERATION – AGENTS CONTRACTUELS**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un complément de rémunération de 458.00 € aux agents contractuels de droit public exerçant une activité professionnelle au sein des services de la commune de BADONVILLER pour une durée globale de 6 mois ou plus, consécutive ou pas, par année civile et ce à compter de l'exercice 2020,

PRECISE que le complément de rémunération sera versé au prorata du temps de travail pour l'année civile considérée.

### **OBJET N°4 : RAPPORT D'EXPLOITATION- services publics de l'eau et de l'assainissement- exercice 2019**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ADOPTE le rapport d'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019 et joint à la présente délibération.

### **OBJET N°5 : REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT – tarification exercice 2021**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de fixer pour la période de consommation du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 les montants des redevances eau et assainissement et des abonnements eau comme suit :

- redevance eau : 0.64 € H.T./m<sup>3</sup>
- redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0.07 € H.T./m<sup>3</sup>
- abonnements eau :
  - 9.80 € H.T. lorsque le calibre du compteur est inférieur ou égal à 20 mm
  - 16.35 € H.T. lorsque le calibre du compteur est supérieur à 20 mm
- redevance assainissement : 2.07 € H.T. /m<sup>3</sup>

### **OBJET N°6: BUDGET COMMUNAL 2020 – décision modificative n°1**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à diverses réaffectations de crédits au sein de la section d'investissement du budget communal 2020 pour tenir compte notamment de la création d'un budget annexe dédié à l'opération d'aménagement du site de la supérette.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement du budget communal 2020 comme suit :

-section d'investissement :

-en dépense :

-article 2313 :	- 20 000.00
-article 2115 :	- 5 000.00
-article 2151 :	+19 000.00
-article 2132 :	+4 000.00
-article 2158 :	+2 000.00

### **OBJET N°7 : FORET COMMUNALE – programme de coupes 2021**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

AUTORISE la vente en bloc et sur pied par l'Office National des Forêts des coupes prévues au programme 2021 annexé à la présente délibération.

### **OBJET N°8 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE XDEMAT – rapport de gestion sur les opérations 2019**

Par délibération du 17 janvier 2018, la commune de BADONVILLER a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-XDEMAT au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et à donner acte de cette communication à Monsieur le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal,  
Après examen,  
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

-En début de séance, Monsieur le Maire communique les remerciements du Country Club Badonviller, de l'association bachamoise banque alimentaire et du Club des Retraités de Badonviller pour les subventions allouées en 2020.

-l'opération écohabitat:

Monsieur TAVERNE, Adjoint au Maire, indique que l'opération de calorifugeage du réseau de chauffage situé en sous-sol du bâtiment du groupe scolaire (environ 1 kilomètre de canalisations) est terminée; il en est de même pour l'isolation des dalles du bâtiment pour une surface d'environ 1 300 m2. Cette opération est financée par les certificats d'économie d'énergie et la collectivité peut espérer faire des économies substantielles.

-le réaménagement du site de la supérette :

Le permis de construire du bâtiment a été transmis au service instructeur de la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat. Les commissions accessibilité et sécurité défense incendie ont émis des avis favorables. Le dossier de consultation des entreprises sera finalisé en décembre 2020. L'avis de publicité sera mis en ligne dans les mêmes moments.

-la commission électorale :

Monsieur Olivier BAPTISTE, Mesdames Dominique BONNEROT, Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH et Peggy VINOT ont été proposés aux services préfectoraux conformément à la réglementation pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

-la remise des prix pour les décorations de Noël et les maisons fleuries :

Compte-tenu du contexte sanitaire, les prix seront remis directement aux bénéficiaires sous forme de bons d'achat d'une valeur nominale de 10 € à valoir auprès des commerçants de BADONVILLER. Les bons seront distribués avant les fêtes de fin d'année.

-le groupe scolaire :

La commune de BADONVILLER offrait traditionnellement à chaque élève du groupe scolaire un sachet de bonbons au moment à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est proposé pour cette année 2020 d'offrir aux élèves des livres et d'en passer commande auprès de la librairie badonvilloise « le hérisson ». Le conseil municipal accueille favorablement cette initiative.

-l'appel à projets bourg-centre :

Une pré-étude d'aménagement de l'ensemble immobilier sis 10 et 12 rue Maréchal Foch à BADONVILLER, établie par les services du CAUE, de MMD54 en association avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) dans le cadre de l'appel à projets bourg-centre, a été remise à la commune de BADONVILLER en novembre 2020. Cette étude de faisabilité présente deux hypothèses de réhabilitation combinant la conservation de la partie nord-ouest du bâti et la démolition/reconstruction de la partie la plus dégradée avec l'impératif émis par l'UDAP de conserver les volumes existants. Le rez-de-chaussée serait dédié aux activités commerciales et les étages réservés à l'habitation. Un ascenseur desservirait les différents niveaux.

Le coût des travaux est estimé à environ 1 500 000 € HT. La commune bénéficiera de subventions spécifiques dans le cadre de l'appel à projets et de l'opération de revitalisation des territoires (ORT). Elle se rapprochera également de Meurthe-et-Moselle Habitat et de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour étudier les conditions d'une éventuelle délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation.

-le Syndicat Intercommunal Scolaire :

L'opération de pose de panneaux photovoltaïque en toiture du gymnase rentre dans sa phase active. Le bureau d'études LAMBERT de Sarrebourg est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des cours extérieurs de tennis.

-divers :

Des études seront engagées en 2021 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la perspective de la création d'un centre de secours à l'emplacement du dépôt actuel de matériaux appartenant au DEPARTEMENT de Meurthe-et-Moselle route de Lunéville.

Monsieur STRUB, Conseiller Municipal, informe la municipalité que des travaux de curage ont été réalisés à proximité du bâtiment communal à usage industriel sis Impasse des Requis Forestiers; cela a permis à cette occasion de désengorger le tuyau d'évacuation des eaux pluviales de la toiture dudit bâtiment.